

# Conseil général

## Séance n° 5

du mardi 16 décembre 2025 de 19h30 à 22h00  
Salle de gymnastique

**Président** Bonvin René

**Secrétaire** Petigas Philippe

**Présents** **LE CENTRE**  
Bastian Christèle, Bonvin René, Ducrey Nendaz Gérald, Gaudin Christophe, Julliand Christophe, Juillard Richard, Kurmann Jean-Raphaël, Morard Serge, Rey Quentin, Roch Céline.

**PLR**  
Morard Guillaume, Balet Christophe, Balet Marie, Bucher Sébastien, Jean Vivien, Schmid-Morard Laurence

**PS**  
Aglione Camille Angelo, Constantin Gérard, Constantin Natasha, Crettol Bastien, Dussex Noémie, Mottet Vivian, Petigas Philippe, Savioz Rébecca, Varone Xavier

**UDC**  
Dussex Lucas, Kudinov Roman

**Excusés** Noirjean Christopher, Salgado Mario, Travelletti Praplan Nicole.

**Conseil communal** Aymon Mathieu, Follonier Mélanie, Beney Christophe, Däppen Ursula, Plaschy Manuella, Savioz Bertrand, Savioz Christian

**Secrétaire communal** Follonier Thierry

- **Ordre du jour**
- Bienvenue et informations du Bureau
- Contrôle des présences
- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du PV de la séance du 12 novembre 2025
- Réponse postulat du centre sur le projet école
- Votation coefficient d'impôt 2026
- Votation du budget communal 2026
- Interpellation « Régions tarifaires des primes d'assurance maladie »
- Point sur les motions et postulats ouverts
- Divers

## **1 Bienvenue et informations du bureau**

Le Président du CG ouvre la cinquième séance plénière du conseil général de l'année 2025 et remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Depuis notre dernière séance le bureau s'est réuni une fois pour traiter du budget.

Le bureau a reçu la CoGest pour la remise de son rapport.

Le bureau a formulé qu'il souhaitait, si possible recevoir les amendements 7 jours avant la plénière, afin de les traiter et les transmettre au CC, que les réponses soient de qualité.

Le bureau a pris note de la nomination de Mme. Balet Marie comme rapporteuse de la CoGest.

Le bureau a finalisé l'ordre du jour de la présente réunion.

Le Président de Commune M. Aymon Mathieu se joint aux salutations d'usage.

## **2 Contrôle des présences**

27 conseillers présents

3 excusés

Le quorum de 16 étant atteint, l'assemblée peut siéger.

Le Président du CG désigne les scrutateurs : M. Constantin Gérard, M Ducrey Nendaz Gérald.

## **3 Approbation du nouvel ordre du jour**

L'ordre du jour a été envoyé le 26 novembre 2025, soit 20 jours avant la plénière, cette assemblée est donc valablement constituée et peut traiter des éléments de l'ordre du jour.

À la demande du Président de Commune 2 demandes de modification de l'ordre du jour ont été apportées.

1. Modification du point 5 « réponse au postulat du groupe du centre », par « information préalable sur le redimensionnement de l'agrandissement de l'école de Botyre ».
2. Introduction d'un nouveau point : Point 6 planification financière 2026-2029.

L'ordre du jour se présente ainsi :

1. Bienvenue et informations du Bureau
  2. Contrôle des présences
  3. Approbation de l'ordre du jour
  4. Approbation du PV de la séance du 12 novembre 2025
  5. Information préalable sur le redimensionnement de l'agrandissement du centre scolaire de Botyre
  6. Planification financière 2026-2029
  7. Votation coefficient d'impôt 2026
  8. Votation du budget communal 2026
  9. Interpellation « Régions tarifaires des primes d'assurance maladie »
  10. Point sur les motions et postulats ouverts
  11. Divers
- M Mottet Vivian: Regrette le non-envoi de tous les documents concernant un point ultérieur, citant l'article 5, alinéa 2 du règlement.
  - Le président du CG: Prend note, explique l'impossibilité d'envoyer tous les documents en même temps, et s'engage à améliorer la communication. Note des demandes de "divers" des groupes PLR et UDC.
- 
- **Votation sur l'ordre du jour :** Le président du CG pose la question : acceptez-vous l'ordre du jour ainsi modifié ?
  - Pour 27
  - Contre 0
  - Abstentions 0
  - L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

#### **4 Approbation du PV de la séance du 12 novembre 2025**

Remarque du CC : le décompte des votes pour l'amendement du Centre sur l'art. 5 du règlement de l'énergie est incomplet sur le PV, le nombre d'abstention n'est pas mentionné.

M. Mottet relève que M. Morard Samuel était dans la liste des présences malgré sa démission.

Le Président du CG prend note de sa remarque et informe qu'il n'y a pas de modification, ni annotation d'un ancien PV, art.21 du règlement du CG. Les changements apportés à sa rédaction figurent au PV de la séance où ils ont été adoptés.

La correction figurera au rapport de la présente plénière (c.f chapitre « Modification du PV de la plénière du 12 novembre » en fin de ce document).

Votation pour l'approbation de l'ordre du jour : le PV est approuvé à l'unanimité.

## 5 Information préalable sur le redimensionnement de l'agrandissement de l'école de Botyre

- Le Président de la commune: Introduit le point suite à l'acceptation du postulat du Centre. Il informe que la commission de construction s'est réunie avec Richard Juillard.
- Il présente M. Cyril Fazel qui va exposer le projet redimensionné. Il précise qu'un rapport complet incluant une étude détaillée, les cahiers des charges, la mobilité, l'analyse parasismique, les devis préliminaires et la planification suivra.
- M Fazel Cyril , présentateur du projet pour Les ateliers du passage SARL:
  - Introduction : M. Fazel présente le projet revu et redimensionné, les coûts, le planning et les abords. Les bâtiments existants ne sont plus touchés.
  - Dates clés : Concours : hiver 2022-2023. Projet initial (coût de 28 millions CHF) en avril-mai 2025. Révision du projet après analyse financière en été. La présentation actuelle est la version 3 des études.
  - Objectifs généraux : Maintenir la qualité (espaces extérieurs, implantation), réduire les coûts, mobiliser les ressources ciblées, limiter les nuisances.
  - Programme : Partie scolaire maintenue (10 unités de 70 m<sup>2</sup>). Une salle de gymnastique simple de 7 mètres de hauteur, l'autre salle existante étant maintenue. Intégration d'une cantine scolaire de 100 places (double service, capacité 200 enfants) ; la structure Naftaline continuera d'accueillir 128 enfants.
  - Le projet en lui-même : nouveau bâtiment implanté à l'arrière du site pour agrandir la cour. La salle de gym est partiellement enterrée avec les unités scolaires au-dessus. La cantine est au niveau de la cour. Aménagements extérieurs : la cour supérieure sera doublée, végétalisée ; l'espace de transition et les escaliers seront réaménagés. La cour du bas et les couverts existants ne seront pas modifiés (sauf parasismique).
  - Coûts : Estimation totale : 17,4 millions CHF. Subvention cantonale estimée : environ 3 millions CHF. Charge pour la commune : 14,4 millions CHF.
  - Échéances envisagées : Commission de construction favorable, Conseil communal en décision. Objectif : Crédit pour la phase de planification/légalisation début janvier/février. Début des travaux à la fonte des neiges 2027 pour deux ans et demi, visant une rentrée scolaire en 2029.
  - Rapports sur les bâtiments existants : vieille salle de gymnastique (43 ans) nécessite un renforcement parasismique et une rénovation de cette salle dans les quinze ans à venir (2,7 millions CHF). Le couvert de liaison doit être renforcé. Le bâtiment Chabbey (30 ans) a des interventions estimées à 1,2 million CHF à plus long terme.

- Le Président du Conseil communal : remercie M. Fazel Cyril et annonce que le rapport sera transmis. Le Conseil communal demandera un crédit d'engagement de 17,4 millions (à plus ou moins 15%) lors d'une séance plénière du CG début 2026.

## 6 Planification financière 2026-2029

- Le Président du CG : présente le point 6. Conformément à l'art.30 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, le plan financier doit être porté à la connaissance du CG avant la présentation du budget.
- Le Président de Commune : passe la parole à Ursula Däppen.
- Ursula Däppen Conseillère Communale:
  - Le Conseil communal a validé le budget 2026 le 1er octobre 2025 et l'a remis à la COGEST le 8 octobre 2025. Le refus par le Conseil général d'un investissement de 28 millions le 12 novembre 2025 a rendu impossible la soumission du budget initial. Ce refus a automatiquement modifié le projet de budget 2026. Les rubriques modifiées n'ont pas besoin d'être votées, selon le service des affaires intérieures et communales. Les amendements sont annexés au budget initial, qui ne sera pas modifié. Une rubrique explicative sera ajoutée pour chaque amendement.
  - La planification financière reprend les mêmes montants d'investissement que le budget et est présentée à titre informatif, sans nécessiter de décision ou d'approbation. Un tableau d'investissement avec les nouveaux chiffres du projet d'école redimensionné sera présenté ultérieurement.
  - Détaille les investissements prévus pour 2026-2029 : infrastructures (eaux usées, eau, routes, mobilité, arrosage vignes, bâtiments cimetières, déchetterie, bâtiments pompiers, chemins agricoles, torrents, vidange étangs, station d'épuration), améliorations (sport, arrêts de bus, abris containers) et soutien (agriculture, viticulture).
  - Présente le plan financier : prévisions du compte de résultats (pertes entre 2025 et 2029), compte des investissements, financement des investissements (diminution du financement propre), modification de la fortune découverte, et augmentation de la dette.
  - Détaille les investissements nets pour 2026-2029 par rubrique : administration générale (bâtiment administratif, bâtiment des travaux publics à Fortunau en 2026), formation (école avec un investissement initial de 5 millions, subvention de 800 000 et équipement hiver de 50 000, montants désormais obsolètes), culture, sport et église (remboursement prêt Fondation Maison Peinte, infrastructures sportives), trafic et télécommunications (routes cantonales et communales, abris de bus, projet agglomération dès 2028, places de stationnement dès 2027 pour le nouveau télécabine), protection de l'environnement et aménagement du territoire (gestion des déchets, torrents), cimetière, agriculture (vignoble du XXI<sup>e</sup> siècle), cheminements piétonniers et chemins agricoles.
- Le Président du CG : remercie le CC pour ces informations.

## 7 Votation du coefficient d'impôt 2026 et du taux d'indexation

- Le Président du CG : Introduit la votation du coefficient d'impôt 2026 et la lecture du rapport de la CoGest.
- M Balet Christophe, président de la CoGest:
  - Présente le rapport de la CoGest sur le budget 2026. Il cite les membres composant cette commission pour la législature 2025-2028. Il remercie le Conseil communal pour les réponses.
  - Projet d'école : Le budget 2026 inclut l'investissement de 28'500'000 CHF pour l'agrandissement de l'école de Botyre, mais le crédit d'engagement a été refusé le 12 novembre 2025. Par conséquent, le budget 2026 ne reflète pas la situation financière de la commune en 2026.
  - Fait référence aux articles 27 et 35 de l'ordonnance sur la gestion financière.
  - Le refus du projet École a des conséquences directes sur le budget 2026. La CoGest estime que l'ensemble des comptes de résultats et d'investissements devraient être affectés.
  - La commune a identifié une réduction de 72'266 CHF. sur les intérêts et des amortissements planifiés.
  - La fortune des comptes 2024, de 26'613'195 CHF. n'est pas reprise dans les documents transmis.
  - La CoGest a initialement envisagé de refuser l'entrée en matière pour le budget 2026. Après discussion, elle a décidé de procéder au débat, demandant un meilleur suivi des échéanciers. La CoGest a consulté le Service des Affaires Intérieures et Communales, qui a confirmé que la commune devait transmettre la liste des rubriques impactées.
  - Les comptes impactés sont : 2120.5040.00 École de Botyre/ 2120.6310.00 Subvention/ 2120.3300.00 Amortissements planifiés/ 9610.3406.00 Intérêts dette à long terme.

La CoGest s'étonne de l'absence d'information sur les amortissements planifiés totaux, les dépenses totales et l'insuffisance de financement.

- Le budget 2026 est sous-estimé tant pour les revenus que pour les charges par rapport aux comptes 2024. La marge d'autofinancement diminue depuis 2020.
- Administration Générale : Réduction de 36'630 CHF dans les frais du législatif et de l'exécutif entre 2025 et 2026. Réduction d'environ 60'000 CHF. dans les frais de personnel d'exploitation. Augmentation de 286'600 CHF. de produits dans les imputations d'administration et aux travaux publics.
- Ordre et Sécurité Publique : Augmentation constante depuis 2024. Légère augmentation des coûts du cadastre.

- Service du Feu : Augmentation de 58'000 CHF. de produits provenant de la commune de Grimisuat, partiellement compensée par 30'000 CHF. de charges.
- Formation : Montant du budget adapté à 4'107' 986 CHF. sans l'amortissement du projet École. Le budget est historiquement sous-estimé. Augmentation de 509'400 CHF des amortissements prévus (contre 125'000 CHF. dans le budget 2025 et 148'000 CHF dans les comptes 2024) liée au projet École. La contribution pour les écoles est de 1'926'707 CHF.
- Culture, Sport et Loisirs : Pas de changement majeur. Accumulation de la contribution communale à la paroisse catholique : 2'500'000 CHF. de 2014 à 2026.
- Santé : Augmentation de 50'000 CHF. pour les EMS et d'environ 210'000 CHF. pour les services médico-sociaux par rapport aux comptes 2024.
- Sécurité Sociale : Équilibre stable. Réduction budgétaire de 80'000 CHF. pour la participation assurance maladie des enfants.
- Transport : Décalage important entre budget et compte en 2023 et 2024. Le budget 2025 se rapproche des comptes 2024, avec des coûts supplémentaires pour les routes cantonales et les transports publics, mais une augmentation des produits des taxes de parking. Réduction de 145'000 CHF. des charges liées à la mobilité à Anzère.
- Protection de l'Environnement : Dynamisme important. La CoGest demande un état des lieux des dicastères.
- Économie Publique : Augmentation des charges liées à l'agriculture. Perte liée à la vente d'électricité à Oïken. Charges liées à l'énergie renouvelable budgétisées à la baisse (300'000 CHF. vs 857'013 CHF en 2024).
- SPA et Wellness : Les charges de soutien de la commune dépassent 6 millions CHF en 2026. Une provision de 160'000 CHF par an n'est pas prise en compte.
- Finances et Impôts : Les revenus fiscaux sont cohérents entre 2025 et 2026.
- Analyse du Compte d'Investissements 2026 : Aucune mention des impacts du refus du projet École sur le compte d'investissement par nature. Le budget 2026 par classification fonctionnelle a été corrigé avec une réduction de 5 millions CHF. en dépenses et 750'000 CHF. en recettes due à l'élimination du projet École.
- Indicateurs financiers : Aucun des quatre indicateurs financiers, que la CoGest pense être impactés n'est présent dans le budget et les rubriques modifiées, empêchant toute évaluation. Quatre chiffres des comptes 2024 repris dans le budget 2026 ne correspondent pas aux montants officiels.
- Coefficient d'impôt : Le Conseil communal a fixé le coefficient d'impôt à 1.30 et le taux d'indexation à 158% selon le PV du 1er octobre 2025. La CoGest invite le Conseil général à approuver ces barèmes.
- Recommandations et remarques finales de la CoGest : Elle recommande au Conseil Communal d'établir un document public ne contenant pas les chiffres relatifs à l'école. Elle rappelle qu'une convention entre la commune et le Spa Wellness à Anzère avait été demandée mais n'est toujours pas établie.
- La COGEST recommande à l'unanimité d'accepter l'entrée en matière sur le budget.
- Cependant, la COGEST recommande à la majorité de ses membres le refus du budget en l'état.

- Rapport daté d'Ayent, le 4 décembre 2025.
  - la COGEST remercie les membres de l'exécutif ainsi que ceux de l'administration, en particulier Mme Ursula Däppen, pour les informations transmises, leur disponibilité.
- 
- Le Président du CG : annonce la votation sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation. Les groupes PLR, UDC, PS et le Centre acceptent l'entrée en matière.
  - Conseil communal : informe d'aucune modification des coefficients par rapport aux années précédentes.
- 
- Votation : Acceptation du coefficient d'impôt et du taux d'indexation de l'impôt :
    - Pour : Unanimité
    - Contre : 0
    - Abstentions : 0
    - **Résultat : Les deux points sont acceptés à l'unanimité.**

## 8 Votation sur l'entrée en matière du Budget Communal 2026

- Le Président du CG : explique la procédure de la discussion sur le budget.
- Le Président du CG demande aux chefs de groupe de se prononcer sur l'entrée en matière.
- M. Ducrey Nendaz Gérald pour le Groupe du Centre : il accepte l'entrée en matière pour refuser le budget en l'état, suivant la recommandation de la CoGest. Il juge le budget non fiable et non crédible suite au retrait du projet d'école. Il met en question la transparence et la confiance, citant les articles de loi sur la clarté et la complétude des comptes. Il annonce que le groupe s'opposera à tous les amendements.
- M. Morard Guillaume pour le Groupe PLR : il remercie la CoGest. Il accepte l'entrée en matière par choix de responsabilité. Il s'oppose à refuser l'entrée en matière, estimant que cela va à l'encontre du rôle du législatif. Il affirme que le groupe a étudié les dossiers et les réponses, rendant l'information suffisante. Il estime que des modifications "cosmétiques" ne peuvent justifier un refus et que la crédibilité de l'institution est en jeu. Il invite à accepter l'entrée en matière et le budget.
- M. Kudinov Roman pour le Groupe UDC: il accepte l'entrée en matière et propose d'accepter le budget 2026.
- M. Constantin Gérard pour le Groupe PS : il remercie la Cogest pour son travail et accepte l'entrée en matière.
- Le Conseil Communal, par son Président remercie la CoGest pour son analyse mais exprime sa difficulté à comprendre sa conclusion. Il rappelle que 40% du budget est constitué de charges de transfert, 20% d'imputations internes et amortissements, 20% de masse salariale ; seuls 20% sont modifiables. Il relève

qu'il est "un peu simple" de citer des articles de loi sans propositions d'amendements par le groupe du Centre.

## 8.1 Discussion Chapitre par Chapitre du Budget de Fonctionnement

### 8.1.1. *Chapitre 0 : Administration générale*

- M. Balet Christophe, questionne sur le budget 306'840 CHF. pour l'indemnité du Conseil communal (compte 0123.000.00) par rapport aux 233'009'50 CHF. en 2024. Il demande des précisions sur l'amendement de décembre 2024 qui avait refusé l'augmentation du taux d'activité. La CoGest souhaite connaître les revenus et taux d'activité réels des membres par dicastère.
- Le Président du CC informe que ces données seront transmises ultérieurement.

### 8.1.2. *Chapitre 1 : Ordre et sécurité publique, défense*

- : M. Balet Christophe questionne :
  - Compte 1500.3101.00 (cellule catastrophe) : augmentation du budget 2026 à 31'000 CHF. (contre 21'372 CHF. en 2024). L'augmentation s'explique par un nouvel EMCR (Équipe Mobile de Crise et de Rétablissement) avec de nouvelles personnes, nécessitant formations, exercices et matériel.
  - Compte 1510.4632.00 (Service du feu - participation Ayent) : Budget 2026 à 70'000 CHF. (contre 47'464 CHF. en 2024).
  - Compte 1510.4632.01 (Service du feu - participation Grimisuat) : Budget 2026 à 190' 000 CHF. (contre 127'456 CHF. en 2024).
  - Compte 1510.4632.02 (Service du feu - participation Ayent) : Budget 2026 à 169'000 CHF. (contre 144'312 CHF. en 2024).
  - Comment expliquer la différence de facturation pour Grimisuat, pourquoi Ayent paie moins malgré un nombre d'habitants, plus élevé.
- Le Président du CC confirme une erreur de majoration pour Grimisuat qui sera corrigée dans les comptes 2026.
- M. Morard Guillaume interroge sur les comptes 1110.3010.00 (police rurale) à 90'300 CHF. et 1110.3632.00 (PRVC) à 543'600 CHF. Il demande des informations sur la rémunération d'une nouvelle personne engagée sous l'égide de la PRVC et l'imputation des frais.
- Le Président du CC informe : Les coûts seront imputés via un avenant à la convention avec la PRVC, pour un montant de 80'000 à 90'000 CHF. Il n'y aura plus de salaire direct pour ce poste.

### 8.1.3. *Chapitre 2 : Formation*

- Amendement automatique de 384.400 CHF pour le compte 2120.3300.60 (formation).
- Conseil communal par Mme. Däppen Ursula, annonce des amendements automatiques suite au refus de l'école :
  - Compte 2120.5040.00 (école de Botyre) : 5 millions
  - Compte 2120.6310.00 (subvention) : 750'000 CHF.

### 8.1.4. *Chapitre 3 : Culture, Sport, Loisirs et Église*

- M. Balet Christophe soulève une question concernant le compte 3500.3632.00 (contribution à la paroisse catholique). Note un budget de 194'000 CHF. pour 2025 et 2026, contre 275'197 CHF. en 2024. Il demande quand sera reçu le budget de la paroisse.
- Le CC par son Président informe que des démarches actives depuis août auprès de la paroisse pour obtenir les éléments budgétaires ont été infructueuses. Le projet a été transmis en septembre, mais aucune séance avec le conseil de paroisse n'a pu être organisée. Les efforts se poursuivent. Le Conseil Communal rappelle que les dépenses de culte sont liées aux articles 5 et 7 de la loi sur les rapports entre les églises et l'État et souhaite obtenir plus rapidement les informations de la paroisse à l'avenir. Le salaire du curé et des desservants est validé par l'Évêché fin septembre.
- M. Morard Guillaume appuie la remarque de la CoGest sur l'importance de la transmission rapide du budget de la paroisse.
- M. Balet Christophe comprend la situation mais suggère de réajuster le budget par rapport aux comptes des années précédentes, les comptes étant plus proches de 250.000 CHF.
- Le Président de la Commune informe que des ajustements seront tentés, mais l'exercice 2024 était anormal.
- M. Mottet Vivian demande si des discussions ont eu lieu avec les communes suite aux soucis financiers du diocèse.
- Le Président de la Commune informe que les paroisses et évêchés sont des entités indépendantes. Les communes d'Ayent et Grimisuat réfléchissent à la suite concernant ces coûts.

#### 8.1.5. *Chapitre 6 : Trafic et Télécommunication*

- M. Mottet Vivian informe qu'il n'a pas proposé d'amendement concernant l'éclairage public car son document n'a pas été pris en compte par la CoGest. Il déposera un postulat ultérieurement.

#### 8.1.6. *Chapitre 8 : Économie Publique*

- M. Balet Christophe questionne :
  - Question 1 : entretien du réseau d'irrigation : Remarque un budget de 43'000 CHF. pour 2026, contre 17'206 CHF. en 2024.
  - Le CC par Mme. Däppen Ursula informe que, la commune doit analyser l'état des réseaux pour évaluer le montant de la reprise ( des discussions actuelles sur la reprise des consortages sont en cours, nous vous tiendrons informés le plus rapidement possible ) du consortage. D'autres demandes sont attendues due à la difficulté de trouver de la relève pour gérer les consortages).
  - La CoGest sera attentive au prochain budget, souhaite être informée du montant de reprise du réseau et demande d'affiner la prévision des demandes.
  - Le Président de la Commune souligne que le Conseil Général a accepté un postulat visant au sauvetage du vignoble et de la viticulture.
  - M. Balet Christophe précise que ce sont des questions financières, pas de remise en doute des compétences.

- Question 2 : Compte 8400.3634.06, Anzère Spa et Wellness SA : Les comptes 2024, budgets 2025 et 2026 sont à 450'000 CHF. Il questionne d'une explication sur la non-présence de la convention.
  - Le conseil communal informe que la convention est en cours d'élaboration.
  - M. Balet Christophe souhaite que la convention soit rapidement élaborée durant le 1er trimestre 2025. Il s'interroge sur la maîtrise des coûts réels de cette entité.
- Le Président du CC propose que le groupe PLR dépose directement son amendement.
- M. Morard Guillaume dépose un amendement pour une réduction de 200.000 CHF (soit 250'000 CHF. au lieu de 450'000 CHF.), justifiée par l'absence de convention.
  
- Par son Président, le Conseil communal a analysé un projet de convention avec Anzère Spa et Wellness le 10 décembre, prévoyant une réduction progressive de la participation communale sur 4 ans (de 450.000 CHF à 300.000 CHF). Ce soutien permettrait l'étalement du remboursement du crédit NPR sur 8 ans. Le canton a accepté de prolonger le délai de remboursement. L'absence de convention finalisée est due à des facteurs humains (démission du président du CA et de la directrice). La situation est stabilisée, et le CA sera consolidé. La convention sera soumise au vote du Conseil général au 1er trimestre 2026, en même temps qu'un crédit d'engagement de 17,4 millions CHF pour l'école. Il recommande de ne pas accepter l'amendement. Il avertit qu'un refus pourrait mener à la faillite du SPA, entraînant un coût de 2 millions CHF (cautionnement crédits NPR et UBS) plus 1,4 million CHF de créance pour la commune, soit une perte nette de 3,4 millions CHF. Cela entraînerait le licenciement de 13 employés et impactera le tourisme.
  
- Votation sur l'entrée en matière de l'amendement (Anzère Spa et Wellness) : Adoptée à l'unanimité des groupes PLR, Le CENTRE, UDC et PS.
- Débat sur l'amendement :
  - Le PS par Vivian Mottet suggère de ne pas soutenir l'amendement pour maintenir une commune forte et touristique. Il demande une suspension du débat. Souligne que le coût de construction pèse sur le SPA et que la faillite sans aide communale est réelle. L'amendement met en danger tout le tourisme, la commune devrait alors s'acquitter de 3,5 millions CHF. Cela entraînerait des licenciements et une dévalorisation immobilière.
  - Lucas Dussex UDC: Remercie le Conseil communal et le SPA pour leurs efforts d'amélioration.
  - Richard Juillard: Soutient le Conseil général pour le SPA et Wellness, reconnaissant l'importance du tourisme. Il minimise le risque de faillite mais insiste sur l'importance d'efforts d'amélioration du SPA et une réduction future du soutien communal.
- Le Groupe PLR : Demande une interruption de séance de 10 minutes, acceptée par le CG.
- Le groupe PLR ne souhaite pas cesser de soutenir le tourisme. L'amendement a permis d'obtenir une convention pour le début de l'année prochaine. Le groupe

remercie le Conseil Communal et la CoGest pour avoir abordé cette question cruciale pour nos investissements à long terme et notre offre touristique.. Le groupe décide de retirer l'amendement et demande plus de transparence à l'avenir, le groupe sera attentif au dépôt de la convention au CG.

L'amendement est retiré, aucune votation n'est nécessaire.

#### *8.1.7. Chapitre 9 : Finances et Impôts*

- Mme. Däppen Ursula annonce un deuxième amendement automatique au compte 9610.3406.00 (Intérêt dette à long terme) d'un montant de 72'266 CHF.

#### 8.2 Discussion Chapitre par Chapitre du Budget d'investissement

##### *8.2.3 Chapitre 2 : Formation*

- Mme. Däppen Ursula explique que les amendements automatiques concernent le compte 21-20-5040-00 (école de Botyre) pour 5'000'000.00 CHF et le compte 21-20-6310 (subvention) pour 750'000.00 CHF, suite au refus de l'école.

#### 8.3 Budget 2026 - Questions d'ordre général et vote du budget global

- M. Ducrey Nendaz Gérald, demande le vote à bulletin secret pour le budget.
- La Cogest, le CC déclarent n'avoir rien à ajouter.

Le Président du CG informe sur la question :

Le CG accepte-t-il le budget tel qu'il est présenté avec les amendements, le vote à lieux à bulletin secret.

Votation sur le budget 2026 global (avec amendements) :

- Pour : 18
- Contre : 9
- Abstentions : 0

**Le budget 2026 est accepté à la majorité.**

## **9    Interpellation de M. Jean-Raphaël Kurmann sur les régions tarifaires des primes d'assurance maladie**

- Jean-Raphaël KurmannGroupe le Centre : il présente une interpellation concernant la classification d'Ayent en une autre région tarifaire 1 pour les primes d'assurance maladie 2026, qui sont plus élevées que la région 2. Il relève une différence injustifiée (croissance démographique, proportion d'actifs, absence de médecins). Il rappelle que la dernière révision date de 2004 au lieu de la révision quinquennale prévue. Il demande au Conseil Communal d'obtenir des explications de l'Office Fédéral de la Santé Publique et, si nécessaire, de déposer une demande formelle de révision.
- Par son Président le CC remercie Jean-Raphaël Kurmann et confirme que le CC va envoyer un courrier à l'Office Fédéral de la Santé Publique, avec copie au service de la Santé Publique du Valais, pour demander des explications.

## **10    Suivi des interpellations et des postulats ouverts**

- Pour le CC, le Président de la commune répond à son ancien postulat sur l'égalité salariale. Le Conseil communal a accepté une nouvelle échelle de salaire basée sur celle de l'État du Valais le 1er août 2025. Cette échelle implique une correction de certains salaires, est dépendante de l'acceptation du budget. Une deuxième phase d'adaptation est prévue pour 2027, après quoi il pourra entreprendre les démarches pour signer la charte sur l'égalité salariale.
  - Le Groupe PS se déclare satisfait de la réponse.
- 
- Le Président du CG : Mentionne d'autres points ouverts :
    - Motion du Rawyl : en suspens, en attente de la RCCZ.
    - Postulat infrastructures de sociétés locales et postulat commune en santé : Réponses attendues d'ici juin 2026.
    - Postulat transports publics : réponse attendue pour juin 2026.
    - Postulat avenir de la viticulture : réponse attendue pour la fin de l'année 2026.

## 11 Divers

- 1 .Le Groupe PLR souhaite être informé par le CC sur un article du mardi 2 décembre 2025 concernant le triage forestier Lienne-Morge. Il questionne sur l'aspect financier et les relations professionnelles avec un employé communal potentiellement impliqué.

Le CC par son Président informe que l'affaire étant pendante devant le tribunal cantonal, le Conseil Communal ne peut communiquer d'informations. Il rappelle que les communes et bourgeoisies de Savièse, Ayent, Arbaz et Grimisuat ont fait opposition à la décision du Conseil d'État concernant les subventions indûment perçues par le triage forestier Lienne-Morge car elles n'ont pas été entendues. La bourgeoisie dispose d'environ 200 000 francs du fonds de réserve forestier, mobilisable en cas de remboursement. La présomption d'innocence prévaut pour l'employé communal.

- 2 Le Groupe PLR par la vice-présidente du CG, signale que la toiture du bâtiment du stade Saint-Jacques est percée. Elle relève l'urgence d'une intervention de protection (bâche) pour sécuriser le toit de Lényre (École-Nature-Intégration-Réaffectation), qui présente un trou béant et des fuites dans les vestiaires, afin d'éviter des dégâts supplémentaires.

M Savioz Christian informe que la situation de la toiture dure depuis plus de 5 ans. Un projet global de rénovation de la partie sport de Lényre est en cours. Une petite intervention pour consolider les poutres sera effectuée, mais pas d'intervention rapide pour le toit seul cette année.

Mme la vice-présidente exprime son insatisfaction et transmettra des photos pour appuyer la nécessité d'une intervention immédiate.

3. M. Kudinov Roman, souhaite une explication sur le montant total des frais annexes engagés par la commune pour le projet Swisspeak (vente terrains) et si un remboursement est prévu avec les nouveaux promoteurs.

Le CC par son président, informe qu'environ 350'000 CHF. ont été investis par la commune (frais de mise à l'enquête et négociation du terrain). Le projet Swisspeak prévoit 500 lits touristiques supplémentaires, générant environ 200 000 francs par an en taxes de séjour, permettant de rembourser la participation communale en deux exercices. Aucun remboursement de cette partie n'a été prévu.

4. M. Dussex Lucas questionne sur le parking de Bonnefille qui aurait encaissé seulement 2'500 CHF. et quelles mesures sont prévues pour corriger cette situation.

Par son Président et son Conseiller Communal M. Bertrand Savioz, le CC , confirme un chiffre d'affaires de 2'500 CHF. pour une période de 8 à 9 jours seulement. Les revenus totaux des parkings de la station Anzère sont de 245'000 CHF. en 2021-2022, 250'000 CHF. en 2022-2023, 259'000 CHF. en 2023-2024, et 291'000 CHF en 2024-2025. L'augmentation de 12,4% en 2024-2025 est due au parking de Bonnefille (27'000 CHF. supplémentaires sur 100 jours). La signalétique a été

foncièrement améliorée pour l'hiver prochain, la police effectuera des contrôles plus fréquents. Le coût du parking est de 5 francs, charge aux utilisateurs de s'affranchir de cette offre similaires dans de nombreuses stations.

5. M Dussex Lucas, s'interroge sur l'état de l'audit interne de l'administration.

Par son Président, le CC informe qu'aucun nouvel audit n'a été réalisé. Le Conseil communal a réévalué l'optimisation de son organisation sur la base du rapport d'audit interne de 2022. Des mesures d'amélioration ont été identifiées. La création d'un poste en ressources humaines est une action prioritaire.

6. M. Dussex Lucas demande sur quelle base et par quelle personne les zones de réserve sont décidées.

Mme Mélanie Follonier, vice-présidente du CC, informe que les zones réservées sont des mesures provisoires et temporaires pour réviser le plan d'affectation des zones. Le bureau Azur à Sion propose les périmètres. Un groupe de travail valide ces propositions. Le Conseil Communal est l'autorité finale. Le Conseil Général a prolongé la zone réservée de 3 ans (après 5 ans d'entrée en vigueur en juillet 2020). Une éventuelle deuxième prolongation serait demandée directement par le Conseil Communal au Conseil d'État. Les zones réservées sont des outils de planification et ne signifient pas dézonage. Tous les rapports techniques sont disponibles en ligne.

7. M. Dussex Lucas demande si le panneau d'information lumineux à la Cave Étienne Bétrisey sera réinstallé.

Le CC confirme que le panneau sera réinstallé une fois les travaux terminés dans ce secteur, les nouvelles constructions impactent nos souhaits et nous sommes tributaires des données techniques, comme une installation électrique concernant son fonctionnement.

8. M. Balet Christophe demande si la commune a réfléchi à l'utilisation des 1,7 millions de francs issus de la vente des terrains à Christian Constantin pour le projet Swisspeak.

Par son Président le CC informe que ce montant rentrera dans le ménage communal et pourra financer, en tout ou en partie, les nombreux projets en cours.

La CoGest sera très attentive à ces dépenses.

9. M. Mottet Vivian demande où en est le projet de réaménagement des places de parking à Télé-Anzère et Anzère.

Par Bertrand Savioz le CC répond que le projet est toujours d'actualité. Un système de caméras est actuellement installé pour un test cet hiver. L'objectif est de déployer des caméras sur les parkings (proches de la télécabine, à Botyre, Pré des Sœurs et au village) pour afficher les places disponibles sur des panneaux à l'entrée de la station.

Le projet est soutenu par le bureau Transportplan. Un budget est prévu pour l'année prochaine pour être prêt pour l'hiver prochain.

## Conclusion

- Par son Président, le CC souhaite un joyeux Noël et de bonnes fêtes, remercie la conciergerie.
- Par son Président, le CG remercie le Conseil communal pour sa collaboration en 2025, la commission de gestion et la commission école pour leur travail, le Conseil général pour sa présence et son engagement, les employés communaux et la municipalité pour le vin chaud. Remercie le public. Souhaite de très belles fêtes de fin d'année et se réjouit de retrouver tout le monde en 2026. La séance est close.

@FinduPV@

Ayent le 23.12.2025

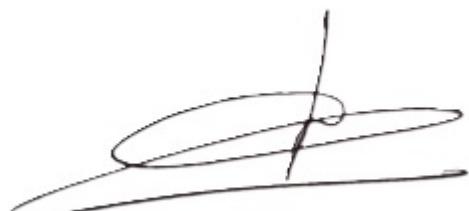
### LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'AYENT

Le Président

Bonvin René

Le Secrétaire

Petigas Philippe



## **Modification du pv de la plénière du 12 novembre**

Amendement du Centre (Article 5)

....

Vote de l'amendement du Centre contre le statu quo : 11 voix pour l'amendement, 11 voix pour le statu quo 2 abstentions. Avec la voix du président du CG, l'amendement du Centre est accepté.